

SNAMSPEN-UCMSF

Syndicat National Autonome des Médecins de Santé Publique de l'Éducation Nationale
Union confédérale des Médecins Salariés de France

OCTOBRE 2011

N° 4

Sommaire

· Editorial	P 1
· Agenda	P 2
· Un rapport qui compte	P 2
· Ministère Réunion du 31 août	P 3
· Nouvelle Conférence de Santé	P 4
· Audition au sénat	P 4
· Prochaine CAPN	P 5
· Le mot de la trésorière	P 5
· Billet de rentrée	P 5
· Coordonnées	P 6



EDITO

La rentrée a été difficile pour chacun d'entre nous.

Les réalités quotidiennes nous soumettent à une pression constante.

Le travail syndical d'interpellation fait sans relâche depuis plusieurs années aboutit à des rapports (assemblée nationale, cour des comptes) d'un très grand intérêt, avec une reconnaissance de la spécificité de notre métier auprès des enfants.

Didier Migaud dit entre autres, lors de sa présentation à l'assemblée nationale du rapport de la cour des comptes sur l'évaluation de la médecine scolaire:

« la Cour considère que la médecine scolaire française présente dans sa forme actuelle un grand intérêt : elle assure un suivi médical obligatoire au sein de l'institution scolaire, tout en prenant en compte ses objectifs éducatifs qu'elle connaît de façon très précise. Cependant, il faut absolument trouver une meilleure façon de l'articuler avec le reste du système français de santé publique, Autrement dit, à notre avis, aucun autre mode d'organisation ne paraît aujourd'hui en mesure d'offrir une alternative en assurant cette mission dans les mêmes conditions ».

Notre ministère doit nous donner les moyens de fonctionner, il est fondamental de continuer à se mobiliser afin de poursuivre notre engagement auprès de tous les enfants scolarisés.

Sophie Brunhes-Perez, secrétaire générale

Agenda du SNAMSPEN

31 août : Rendez-vous avec la DGRH
16 septembre : Bureau national
20 septembre : Audition au sénat
5 octobre : Rendez-vous au ministère de la santé avec l'Association Intersyndicale des Médecins Salariés pour la FMC
7 octobre : conseil d'administration de l'Association Intersyndicale des Médecins Salariés pour la FMC
8 octobre : Séminaire de l'Union Confédérale des Médecins Salariés de France : « Médecin et gestionnaire : un dialogue impossible. »
11 octobre : commission permanente de la Conférence Nationale de Santé
13 octobre : Bureau national
18 octobre : Rendez-vous à la DGS avec Mr Grall
8 novembre : commission permanente de la Conférence Nationale de Santé
10 novembre : Audience du SNAMSPEN au rectorat de Nancy
14 novembre : Bureau national
17 novembre : Commission Administrative Paritaire Nationale
26 novembre : Intervention du SNAMSPEN au colloque des médecins de PMI
8 et 9 décembre : XXXIIème colloque du SNAMSPEN

**« Difficultés à l'école :
entre banalisation et médicalisation,
l'expertise du médecin
de l'Education Nationale »**

Programme et bulletin d'inscription ci-joint
« N'oubliez pas de solliciter vos CAFA qui peuvent prendre en charge des inscriptions »

A diffuser

Ouverture des inscriptions pour le concours de recrutement des médecins de l'Education Nationale pour 2012.

Uniquement par Internet à l'adresse suivante :
<http://www.education.gouv.fr/siac3>
jusqu'au 27 octobre 2011 17 heures , heure de Paris.

Un rapport qui compte...pour la

Le jeudi 6 octobre, Didier MIGAUD, premier président de la Cour des Comptes, a présenté au Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée Nationale, la CONTRIBUTION DE LA COUR DES COMPTES à L'EVALUATION DE LA MEDECINE SCOLAIRE

Nous ne rêvons pas !

C'est un rapport qui conte et fait les comptes de nos espérances, nos combats, nos obstacles quotidiens, auprès de ces enfants que l'on met, sitôt sevrés, dans le navire de l'Education Nationale... destination réussite, emploi, et rôle à l'affiche, dans le théâtre social.

La Cour a mené l'enquête auprès des ministères ... qui sont (devraient être) concernés : celui de l'Education Nationale et celui de la Santé... mais aussi de 3 académies et 11 inspections correspondantes. La Cour a labouré un échantillon du terrain et voyagé en Allemagne, Espagne et Royaume Uni, pour comparer. Elle a auditionné pendant 25 heures les plus concernés par notre métier, dont notre syndicat !

Sous la loupe de cette cour.... non courtisane

·4 constats :

- 1.Des missions qui foisonnent et s'éparpillent
- 2.Un métier sans moyens qui ne recrute plus
- 3.Ni gouvernance, ni pilotage, pas même de coordination de terrain
- 4.Une évaluation « quasi nulle »

1 diagnostic

« L'écart est profond entre les objectifs ambitieux et la réalité des résultats »

·7 axes d'action

- 1.Un pilotage national confié à « une autorité médicale éminente »
- 2.Une meilleure intégration au niveau local
- 3.Une véritable coordination entre les 2 ministères (Santé, EN)
- 4.Une mise en réseau à la charge des ARS
- 5.une prise en compte de nos actes par les CPAM
- 6.une adaptation statutaire adaptée aux règles de la fonction publique
- 7 développer une démarche évaluative

Que deviendra ce rapport ???

à suivre... ATTENTIVEMENT....

Michelle MAS

Réunion au ministère de l' Education Nationale le 31

Pour la DGRH : Madame Déana-Coté, Madame Lawson

Madame Théophile est excusée.

Pour les syndicats : SNMSU: Drs Vaillant, Grousset,
SNAMSPEN: Drs Brunhes-Perez, Colson
SMEDEN-FO : Drs Decoker, Veneau

Mme Déana-Coté nous explique qu'un point a été fait avec Mme Théophile sur les avancées de notre dossier.

Elle peut ainsi nous assurer que le cabinet du ministre a validé les propositions qui lui ont été soumises

Concernant la grille indiciaire des médecins :

Grille indiciaire 2ème classe superposable à celle des MISP :

Objectif : fluidité entre les 2 corps, attractivité augmentée pour les jeunes médecins

Grille indiciaire 1ère classe création d'un 6ème échelon, hors échelle A, avec 3 chevrons – 1 an par chevron- accès au A3 dans la carrière de tous.

La grille indiciaire présente donc :

pour la 2^{ème} classe, le 1^{er} échelon à l'indice brut 528
le 9^{ème} échelon à l'indice brut 966

pour la 1^{ème} classe, le 1^{er} échelon à l'indice 750
le 6^{ème} échelon, hors échelle A

La carrière se déroule sur 19 ans, mais possibilité d'avancement accéléré à partir de l'échelon 3 de la 2^{ème} classe.

Concernant la grille indiciaire des MCT :

La grille indiciaire se trouve relevée pour les 3 premiers échelons, et progression de carrière plus rapide.

Création d'un 8ème échelon -hors échelle Bbis-.

Le cadre de fonction qui ouvrira droit au Bbis sera déterminé par un arrêté. Il concernera dans un premier temps 10 postes

On rappelle que le 7ème échelon (hors échelle B) est actuellement réservé au 30 postes de MCTR et à 19 postes de MCTD (les départements concernés sont à redéfinir); par ailleurs dans la fonction publique, les experts de haut niveau sont à l'échelon B, Bbis et C; il nous est précisé que n'accèdent au Bbis et C que ceux qui ont exercé des fonctions de responsabilité (au moins 2 emplois fonctionnels successifs),

l'ancienneté est aussi prise en compte.

Par ailleurs création de « 50 emplois » qui ouvriront droit à l'accès de la grille des MCT

Les fonctions particulières de ces médecins seront précisées par un arrêté. Nous en discuterons le contenu avec le ministère.

Mme Déana-Coté reparle de la possibilité de conserver son échelon par exemple pour un MISP qui viendrait travailler à l'Education Nationale (car il s'agit d'une fonction publique d'état) en ayant recours au dispositif « Position Normale d'activité ».

Mme Déana-Coté nous confirme bien que toutes ces mesures ont été validées par le cabinet du ministre ; ces propositions ont suffisamment été travaillées et réfléchies pour qu'elles soient acceptables par le ministère des finances et de la fonction publique.

Les syndicats posent la question de la réévaluation de la progression du prorata pour le passage en 1ère classe. Il nous est répondu qu'il y avait eu une augmentation pour les MEN (11,5% cette année) Le PROPRO (pourcentage des promus sur promouvables) sera à retravailler suivant ce qui sera constaté après la revalorisation et le reclassement de tous les médecins.

Sur les missions

Nous faisons remarquer que si les conditions de travail actuelles persistent elles feront fuir les stagiaires.

Nous insistons à nouveau sur la lourdeur des secteurs et sur la nécessité de définir un nombre d'élève par médecins.

En effet, un nombre excessif d'élèves sous notre responsabilité nous semble déontologiquement dangereux, nous devons prioriser urgences, PAI, examens à la demande tout en risquant de passer à côté d'un problème grave, engageant alors la santé de l'élève à l'école et notre responsabilité.

Il n'est pas question de définir strictement le secteur à attribuer à chaque médecin, mais plutôt un nombre à ne pas dépasser. On fait remarquer que les recteurs et inspecteurs refusent les secteurs découverts.

On prévient qu'il est conseillé par les syndicats aux MEN ayant des secteurs excessifs, qu'ils fassent un courrier aux recteurs, à visée juridique, avertissant qu'ils ne sont pas en capacité de faire face déontologiquement à leurs missions. Mme Déana-Coté prend note de cette demande et en comprend la légitimité.

Mme Déana-Coté dit que les recteurs doivent avoir une politique de ressource humaine en cohérence avec les besoins et qu'ils devraient engager des médecins contractuelles, avec une rémunération à hauteur du 3^{ème}- 4^{ème} échelon, de notre grille indiciaire actuellement en vigueur (2000€/mois)

Par ailleurs, on demande à ce que puisse être diffusé une note en direction des recteurs à ce sujet. Dans certaines académies les collègues non titulaires n'ont pas été rémunérés cet été, la précarité des emplois de « vacataire » fait fuir les confrères

Par ailleurs, nous insistons sur le dossier, en suspend, de nos missions.

Nous trouvons qu'il n'avance pas beaucoup et que la santé au ministère de l'Education se borne à des obligations légales et administratives, ne prenant pas en compte la santé globale de l'élève.

Nous demandons à ce que le dossier de nos missions bénéficie du regard du ministère de la santé qui pourrait aider à définir des objectifs de santé et de bien être (un peu plus large que la prise en charge de l'obésité et de l'éducation à la sexualité) dans une dynamique de santé globale des 6- 20 ans.

Nous proposons que la DGS soit invitée à nos réunions de travail avec la DGESCO.

Nous évoquons également le partenariat avec nos collègues infirmières. Toutes les négociations ont échoué entre le ministère et les syndicats infirmiers.

Nous faisons remarquer qu'il faut cependant avancer sur l'écriture des missions et ce partenariat indispensable, d'autant que cette opposition n'est pas générale.

Mme Déana-Coté semble réservée sur les négociations avec les syndicats infirmiers mais note notre souhait d'écrire les missions autour de l'élève et non autour d'un corps que celui-ci soit médical ou infirmier.

Nous concluons la réunion en précisant le calendrier :

- Relecture et correction définitive du projet de décret par Mme Déana-Coté et Mme Lawson. Le projet définitif nous sera adressé sous 10 jours pour accord.
- Saisie du Ministère de la Fonction Publique
- Passage en CTP (comité technique paritaire), pas avant octobre, pour validation puis
- Passage au Conseil d'Etat.

Toutes ces étapes vont être accompagnées d'une demande urgente, afin que le décret soit validé pour la fin de l'année 2011.

Par ailleurs, on prévoit d'ici un mois une réunion avec la DGESCO pour lancer le travail concernant la définition des emplois de médecin qui auront accès à la grille des MCT et avancer dans la redéfinition de nos missions, en intégrant le problème de la définition des secteurs.

P. Colson, secrétaire générale adjointe SNAMSPEN,
S. Brunhes-Perez Secrétaire Générale SNAMSPEN
Le 3 Septembre 2011.

La Nouvelle Conférence Nationale de Santé

La commission permanente de la Nouvelle Conférence Nationale de Santé travaille sur les sujets suivants :

·A la demande de la Direction Générale de la Santé : éléments de réflexion pour une politique nationale de santé 2011-2015

·Projet de loi relatif au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé

·La gouvernance régionale

Jocelyne Martin-Dechanet

Audition au sénat

C'est à la demande de Mme Maryvonne Blondin, Sénatrice du Finistère qui coordonne un groupe de travail interne au Groupe Socialiste du Sénat, sur le thème de la médecine scolaire que Le SNAMSPEN a été auditionné le 20 septembre.

Mme Blondin avait pris connaissance du rapport fait par l'assemblée nationale l'an dernier et nous a confirmé que la cour des comptes n'avait pas encore diffusé de rapport concernant la médecine scolaire.

Indemnité lors des congés mala-

Décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congé : La circulaire d'application BCRF 1031314C de la DGAFP du 22 mars 2011 précise , « afin de préserver la situation des agents placés en congés de longue maladie ou de longue durée,l'article 2 du décret du 26 août 2010 permet de conserver à l'agent en congé maladie ordinaire et placé rétroactivement dans un de ces deux congés, la totalité des primes d'ores et déjà versées en application des dispositifs du présent décret.

La formation médicale

Les décrets sur le DPC, développement professionnel continu introduit par la loi HPST ne sont toujours pas publiés.

L'association intersyndicale des médecins salariés pour la FMC (dont le SNAMSPEN est membre) reste vigilante. Nous avons fait un nouveau point avec la conseillère du ministre de la santé Clara De Bort en charge de ce dossier le 5 octobre. Les décrets devraient sortir d'ici la fin de l'année.

Sophie Brunhes-Perez

Prochaine CAPN

La prochaine Commission Administrative Paritaire Nationale aura lieu le 17 novembre

A l'ordre du jour

- Examen des demandes de révision de comptes rendus d'entretien professionnel (2010-2011).

N'oubliez pas de nous transmettre un double de vos dossiers si vous contestez votre entretien professionnel.

- Le tableau des réductions/majorations d'ancienneté
- Accueil en détachement

Adhésion syndicale

Cotisation 2011

Le SNAMSPEN ne vit que des cotisations de ses adhérents.

Pour pouvoir être votre porte parole et vous représenter face à l'administration nous avons besoin de votre soutien financier.

La cotisation syndicale couvre une année civile.

La cotisation syndicale donne droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant au vu du reçu fiscal qui vous est envoyé.

Merci à toutes pour votre soutien.

Martine Leprêtre, trésorière
Marie Bellon, trésorière adjointe

Billet de rentrée

EH OUI C'EST LA RENTRÉE, VOUS VOUS SOUVENEZ QUAND ON ÉTAIT PETITS

LES CARTABLES

QUAND C'ÉTAIT UN NEUF JE DORMAIS À CÔTÉ DE LUI ÇA SENTAIT BON LE CUIR...

J'AIMAIS BIEN

EN PLUS IL ÉTAIT LÉGER LE JOUR DE LA RENTRÉE UNE TROUSSE, LE CAHIER DE TEXTE, UN CLASSEUR ET DES PATINS DE GYM AU CAS OÙ

NOTRE RENTRÉE À NOUS MÉDECINS SCOLAIRES CETTE ANNÉE

C'EST 2 CARTABLES AU MOINS

NOS SECTEURS SONT DOUBLÉS

C'EST VRAIMENT TROP LOURD.

QU'EST CE QU'ON Y TROUVE?!

150, 200 MACHINES DANGEREUSES, 150 PAI À PEU PRÈS

500, 600, 700, 800 BILANS DE 6 ANS

DES PPS, DES AMÉNAGEMENTS D'EXAMS

UN TENSIOMÈTRE,

LE STÉTHOSCOPE ET L'OTOSCOPE UN PEU VIEILLOTS

UN NOUVEL ORDI ENCORE PLUS LENT QUE L'AUTRE

QUI IGNORE VEDUCA

ET ON Y VA TOUS ET TOUTES

DANS NOS AUTOS, PAR MONTS ET PAR VAUX

QUAND MÊME ...

LE MINISTRE S'APPRÊTE À DÉBOUCHER LE PORT PARAÎT IL

AVEC CE DÉCRET QUI DEVRAIT BIENTÔT PARAÎTRE

SUR NOTRE REVALORISATION

IL EST VRAIMENT TEMPS CAR

ON EN A VRAIMENT PLEIN LE DOS

ET...

SI ON LES LARGUAIT... LES SACS

EN CHANGEANT NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER.

ON DEVIENT

EXPERTS AVEC UN AVIS FAISANT AUTORITÉ

ET NON PLUS

MÉDECINS POMPIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

QU'ON N'ÉCOUTE PAS TOUJOURS...

ÇA VOUS IRAIT NON?

DITES NOUS!

BONNE RENTRÉE EN TOUT CAS

ET COMPTEZ SUR VOS DÉLÉGUÉES SYNDICALES POUR VOUS INFORMER

A BIENTÔT

JOCELYNE MARTIN DECHANET

BORDEAUX	<i>Dieng-Tanquerey C (c33)</i>	0673774560
CORSE	<i>Timi C. (c)</i>	0626866833
CRETEIL	<i>Crozes D (d77)</i>	
DIJON	<i>Migneau B.(c 58)</i>	03862150 96
GUADELOUPE	<i>Cordeau I. (c)</i>	0590938395
GRENOBLE	<i>Bressy D. (d38)</i> <i>Dalzot-Fritsch I (d74)</i>	0684772886 0608786077
LIMOGES	<i>Doladille I. (a)</i>	0681993109
LYON	<i>Mennesson M(d69)</i> <i>Bally A (42)</i>	0478232044 0477560714
MARTINIQUE	<i>Assier de Pompignan (a)</i>	0596653063 0696963118
NANCY METZ	<i>Martin-Dechanet.J.(a)</i> <i>Hehn M-L.(d54)</i> <i>Lecomte C.(d88)</i>	0608349025 0383810321 0678167566
NANTES	<i>Touboul M-D. (a44)</i>	0251374529
ORLEANS-TOURS	<i>Angel S (c18)</i>	0248275807
POITIERS	<i>Cabannes J.(c79)</i>	0549068120
RENNES	<i>Kervern N.(a)(d29)</i>	0298641525
REIMS	<i>Charlot D.(d 08)</i>	0687744410
ROUEN	<i>Dauvel D (a)(d76)</i>	0235584831
STRASBOURG	<i>SchweitzerLang B (d)</i>	0388459201
VERSAILLES	<i>Bellon M.(d 92)</i> <i>Courtecuisse. (c95)</i> <i>Colson P.(d91)</i> <i>Brunhes-Perez S.(a)</i>	0617538117 0685919561 0619291804

Pour nous joindre
Permanence
Mardi et mercredi
01 40 23 04 10
06 19 29 18 04
Site Internet
www.snamspen.org

Bureau national
SOPHIE BRUNHES-PEREZ
Secrétaire générale
JOCELYNE MARTIN-DECHANET
PATRICIA COLSON
Secrétaires générales adjointes
MARTINE LEPRETRE
Trésorière
MARIE BELLON
Trésorière adjointe
DOMINIQUE CHARLOT, DANIELE DAUVEL,
FREDERIQUE GUILLAUME,NELLY KER-
VERN, MICHELE MAS

SNAMSPEN-UCMSF

OCTOBRE 2011

Téléphone : 01 40 23 04 10
Télécopie : 01 40 23 03 12
Messagerie :
snamspen@free.fr
snamspen @snamspen.org